

LE FAIT DU JOUR

L'électrique, un choix d'avenir ?

J. C.



Le très jeune marché de la voiture électrique ne permet pas encore d'en définir un budget « type ». Photo J. PELAEZ

S'il reconnaît qu'il est inéluctable d'aller vers des véhicules plus propres, l'Automobile-Club (ACN) ne cache pas sa défiance vis-à-vis de la voiture électrique. Actuellement, le parc électrique français dépasse à peine 100 000 véhicules, et le marché est en mutation constante. Les différents modèles disponibles sont affichés à des prix qui vont de 12 000€ à 70 000€, avec une aide publique pouvant atteindre 10 000€.

Autant d'éléments qui gênent encore le chiffre réel du budget de l'utilisateur de l'électrique. Chaque année, les aides d'État évoluent, ce qui pèse sur le poste « achat ». En parallèle, le coût des véhicules diminue. Mais surtout, la technologie évolue : combien se revend aujourd'hui une Renault Zoé d'il y a quatre ans, alors même qu'entre-temps, son autonomie a considérablement augmenté ? Ce marché, trop jeune et fluctuant, ne permet pas de le dire.

• Demain, l'électrique taxée comme l'essence ?

À l'usage, on retrouve les mêmes travers : le coût annoncé est généralement de 1,20€ pour 100km, soit 5 à 7 fois moins qu'avec un moteur thermique. Mais si les batteries sont louées, il faut plutôt compter 70€ par mois, ce qui s'approche du coût en carburant d'une petite voiture. Et si les batteries sont achetées, quid de leur durée de vie et du coût de leur remplacement ?

Côté entretien, même constat : si les pneus ou les freins s'usent comme sur une voiture thermique, le recul manque pour déterminer le prix des autres pièces. Tout juste sait-on qu'elles ne s'encrassent pas autant... L'ACN pense aussi à l'installation de la prise spéciale qui coûte 500 à 1 200€.

Et surtout, l'ACN se demande si l'État, à terme, ne taxera pas l'énergie électrique consommée par les voitures pour compenser la baisse annoncée du marché thermique : les recettes fiscales des seuls carburants représentent aujourd'hui 35 milliards d'euros. Et le président de l'ACN, Didier Bollecker, note que l'ex-TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) a changé de nom : on parle désormais de taxe

intérieure sur « les consommations de produits énergétiques » (TICPE). Pour mieux y intégrer la voiture électrique ?

undefined - vendredi 31 mars 2017